



Le Bike Club Saint Sorlin 26 est heureux de vous
inviter au :

Trophée de la Valloire 2025

**Dimanche 21 septembre
2025**

A partir de 10h à la piste de BMX de Saint Sorlin en Valloire.

COURSE BMX TROPHÉE DE LA VALLOIRE

SAINT SORLIN EN VALLOIRE

Entrée libre - Buvette - Restauration



À partir de
10h00

Course ouverte
à tous les
pilotes et clubs
FFC

***DIMANCHE
21 SEPTEMBRE 2025***



- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME





Horaires :

Bloc1 : U11 et moins

Bloc 2 : U13 et plus

Matin (essais) :

- 11h– 11h45 : Essais bloc 1
- 11h45 – 12h30 : Essais bloc 2

Après-midi (courses) :

- 13h30 – 16h45 : Courses
- 17h : Récompenses

Attention : ce timing peut être soumis à des modifications.

Engagements et inscriptions :

Les montants des engagements sont fixés à :

- 10€ pour les U13 et moins + 1€ pour Sqorz
- 13€ pour les U15 et plus (20 et 24 pouces) + 1€ pour Sqorz

Les inscriptions se feront obligatoirement par les clubs, via l'espace club de la FFC, **avant le mercredi 17 septembre 20h**.

Passé ce délai, aucune inscription ne sera possible.

Le responsable du club veillera à bien valider ses inscriptions avant la date limite.

Deux courses sont mises en ligne :

- Trophée BMX Drôme-Ardèche de la Valloire 20 pouces pour toutes les catégories 20 pouces.
- Trophée BMX Drôme-Ardèche de la Valloire 24 pouces pour toutes les catégories cruiser.



Le paiement s'effectuera par l'espace club pour la partie FFC et par virement via le **RIB en annexe** pour la partie Sqorz, un récapitulatif des virements à faire sera envoyé à chaque club le jour de la course.

Toute modification (ajout ou annulation) devra être signalée par mail à coursesbmx2607@gmail.com avant le matin de la course.

Aucune désinscription ne sera prise en compte passée mercredi 17 septembre 2025 à 20h00, les désinscriptions doivent être réalisées sur l'espace club pour qu'un remboursement puisse avoir lieu.

Emargement :

Il n'y aura pas d'emargement, ni de contrôle de licence.

L'emargement sera remplacé par un affichage / catégorie des pilotes sur Sqorz. **A chacun de s'assurer qu'il est bien inscrit** (et ce dans la bonne catégorie) et qu'il n'y a pas d'erreur sur son numéro de pilote. Les erreurs doivent être signalées **avant 11h30**.

Passé ce délai, aucune réclamation sur les inscriptions ne sera acceptée.

Seuls les responsables de club pourront venir au secrétariat pour toute réclamation.

Règlement :

Le règlement national 2025 sera le règlement de référence.

La course est ouverte à tous les pilotes licenciés FFC en 2025, de tous les comités.

Les nouveaux licenciés ont le droit de participer au Trophée BMX Drôme-Ardèche.

Plaques frontale et latérale obligatoires.



Arbitrage

Hormis le club organisateur, les clubs doivent fournir au minimum **un arbitre** licencié FFC ou un bénévole. À partir de **15 pilotes inscrits** à la course, les clubs doivent fournir **deux personnes** a minima dont un licencié (soit un maximum de 2 personnes /club).

La responsable des arbitres devra envoyer une semaine avant la course la demande d'arbitres aux clubs et au responsable de la commission BMX Drôme-Ardèche, tout en demandant aux clubs un retour au plus tard le mercredi 17 septembre à 20h00.

Les clubs devront répondre avec a minima un nom d'arbitre. Si un club est dans l'incapacité de fournir un arbitre, il devra le signaler.

Cette réponse est à transmettre par mail à la responsable des arbitres didier.bouvat-boissin@orange.fr ainsi qu'au responsable de la commission BMX Drôme-Ardèche responsable.commission.bmx26@gmail.com.

Si la responsable est dans l'impossibilité de former le staff d'arbitrage de la course, elle relancera les clubs qui n'auront pas fourni d'arbitre.

Dans la mesure où la veille de la course le staff d'arbitrage ne serait toujours pas formé, les commissions BMX prendront la décision d'annuler l'évènement.

Les clubs ne fournissant aucun arbitre, peuvent se voir refuser par la commission BMX Drôme-Ardèche l'organisation d'une course départementale.

Les catégories :

Cf. tableau en annexe 1.

Pour les 3 manches, les catégories seront regroupées s'il y a moins de 4 pilotes inscrits.

Lors des finales, les catégories regroupées auront un classement séparé. Chaque pilote recevra une récompense pour le classement de sa catégorie.

Particularité concernant les féminines : Si les filles sont moins de 4 inscrites elles rouleront obligatoirement avec les garçons, ou bien elles seront regroupées avec la classe d'âge supérieure



ou inférieure, sauf pour les catégories U15 et plus ou elles ne sont plus regroupées avec les garçons.

Les filles (roulant avec les garçons) qui participeront à la finale seront récompensées dans le cadre de cette finale ainsi que dans leur catégorie « féminines ».

Classement et récompenses :

Les pilotes qui se blesseraient lors des essais doivent faire établir, par les secouristes de l'épreuve, une attestation médicale et la transmettre au secrétariat de la course avant le début de phase de qualification pour apparaître dans le classement.

Le classement sera consultable après la course sur le site internet du comité AURA.

Le club organisateur devra récompenser les 8 finalistes (de U7 jusqu'à U15 au minimum). Les trois premiers (au minimum) seront récompensés lors de la cérémonie protocolaire.

La présence des pilotes avec leur maillot club est obligatoire lors de la remise des récompenses.

La réglementation concernant la cérémonie protocolaire sera appliquée en tout point (Cf. § 6- Sanctions et appels – 6.9.005).

Les récompenses ne seront pas remises à un tiers.

Règlement technique :

- Les pilotes ayant des licences en cours ne pourront pas s'engager. Les licences devront avoir été enregistrées suffisamment tôt pour apparaître dans l'espace club FFC onglet « engagement WEB ».
- Les licences Pass Accueil Jeune et Pass Découverte sont acceptées si ces dernières ont été validées par la FFC. Pour s'inscrire avec une licence de ce type, les pilotes devront envoyer par mail au club organisateur : smvt@laposte.net leur inscription le mercredi 17 septembre 2025 à 20h00 maxi et présenter le jour de la course leur licence.



- **Seuls les responsables de club pourront venir au secrétariat pour toute réclamation.**
- Les licences « loisir » ne permettent pas de participer au Trophée BMX Drôme-Ardèche de la Valloire.
- Tous les participants doivent prendre connaissance de ce règlement.

AUCUN PILOTE NE PRENDRA LE DEPART S'IL NE PEUT JUSTIFIER D'UNE LICENCE

Les responsables de club ou entraîneurs devront informer les pilotes de la réglementation FFC en vigueur pour les tenues vestimentaires ainsi que pour les vélos.

Accès :

Piste de BMX de Saint Sorlin en Valloire.

Accès par A7 : Sortie Chanas. Direction Chanas puis Bougé-Chambalud, puis Epinouze puis Saint Sorlin

Adresse : Les nouvelles écoles. Saint-Sorlin-en-Valloire - 26210

Parking :

Devant l'école primaire et maternelle du village et dans le village.

Un parking prévu pour la course sera mis en place.

Piste :

Butte à 5 mètres ; Grille Pro Start ; 3 virages ; 4 lignes.



Restauration – Buvette :

Un espace buvette et un service restauration sera mis en place par nos bénévoles.

Un lecteur de carte bancaire sera disponible pour payer par carte bancaire.

Nos partenaires :



Commune de
Saint-Sorlin-en-Valloire





Annexe RIB :

Titulaire	Assoc. Bike Club Saint Sorlin 26
IBAN	FR76 1780 6006 7662 2255 4098 056

Annexe : Catégories 2025

Année de naissance	20 pouces Masculin	20 pouces Féminin	24 pouces Cruiser Garçons/ Hommes	24 pouces Cruiser Filles/ Femmes
2019 et après	U7 Garçons	U7 Filles		
2018	Garçons 7 ans	Filles 7 ans		
2017	Garçons 8 ans	Filles 8 ans		
2016	Garçons 9 ans	Filles 9 ans		
2015	Garçons 10 ans	Filles 10 ans		
2014	Garçons 11 ans	Filles 11 ans		
2013	Garçons 12 ans	Filles 12 ans		
2011 / 2012	U15 Garçons	U15 Filles	Cruiser U15 / U17 Garçons	Cruiser U15 / U17 Filles
2009 / 2010	U17 Garçons	U17 Filles		
2008 à 1986	17 ans et plus Hommes	17 ans et plus Femmes	Cruiser 17/39 ans Hommes	Cruiser 17 ans et plus Femmes
1985 et avant			Cruiser 40 ans et + Hommes	